



MAIRIE
DE
VILLEFIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

Séance du Conseil Municipal en date du 05 septembre 2022

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

INFORMATION

A compter du 01.07.2022, les règles concernant la forme et publicité des actes des collectivités sont modifiées. Désormais :

- La liste des délibérations est affichée et publiée sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit la séance.

- Le Procès-Verbal est approuvé à la séance suivante ; il sera affiché et mis en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit son approbation.

NB : par délibération du 31.05.2022, le conseil municipal choisi la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel par voie d'affichage (délibérations, décisions du maire et arrêtés)

➤ **Délibération n°40-2022 : Approbation de la révision des tarifs de la restauration scolaire et du CLAE-October**

Service	tarifs	Non inscrit ou délai dépassé (majoration de 50%)
Garderie du matin	1.25 euros	
Garderie du soir	1.70 euros	
Ticket repas élève	3.20 euros	4.80 euros
Ticket repas PAI	1.60 euros	
Ticket repas adulte	6.10 euros	

La délibération est adoptée à la majorité par 11 voix « pour », 2 voix « contre » (Mme Bérengère Favier, M Thierry Tardieu), 1 voix « abstention » (Mme Laurence De Moustier).

➤ **Délibération n°41-2022 : Approbation de la tarification des locations horaires de la Salle Pierre Bertrand.**

Les associations dont l'objet est de donner des cours collectifs privés sont concernées par cette délibération. Le tarif est fixé à 6.50 euros de l'heure à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'à décembre 2023. La situation du Club des Aînés fera l'objet d'une délibération au prochain conseil Municipal

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n°42-2022 : Approbation le choix des entreprises-Commission d'Appels d'Offres -Opération Station lavage des pulvérisateurs agricoles et traitement des effluents phytosanitaires**

Le conseil municipal a décidé de retenir :

Pour le lot n°1 : Terrassement VRD Maçonnerie Clôture Serrurerie

-l'offre de la société MISSOLIN pour un montant de travaux de 178 090,00 euros HT.
Soit 3,2 % en dessous du montant estimé des travaux qui était de 184 000 euros HT.

Pour le lot n°2 : Equipements, électricité automatisme

-l'offre de la société MICHELIER pour un montant de travaux de 68 534 euros HT.
Soit 3,5 % en dessous du montant estimé des travaux qui était de 71 000 euros HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n° 43-2022 : Approbation de la modification du plan de financement de la mise en sécurisation de l'espace loisirs Gustave Daladier**

projet plan financement	HT	TTC €
	8 001,12	9 601,34
Fonds de concours CCVV- participation 50%	4 000,56	
CDST 2020-2022 -2d avenant-	1 600,22	
autofinancement	2 400,34	1 600,20

Le Conseil Municipal approuve le projet de modification des systèmes de sécurisation envisagé et valide le plan de financement présenté, portant la part communale à une participation financière globale de 4 000.54 euros TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ **Délibération n°44-2022 : Approbation d'une acquisition financière et son plan de financement**

Le Conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle D725, appartenant à M et Mme LIBES, pour la somme de 110 000 euros, en vue de la création d'une aire de stationnement à proximité du centre-bourg.

La délibération est adoptée à la majorité par 3 voix « pour », 1 voix « abstention » (M Thierry Tardieu).